

# Les médecins de la colère

## L'AMMD rejette la réforme du ministre Di Bartolomeo

Lutte des classes?  
Mainmise de l'État?  
Perte de liberté?  
Médecins et  
médecins-dentistes  
n'avalent pas la pilule  
ministérielle. Digérée  
déjà par le  
gouvernement.

**MICHEL PETIT**

Imbroglia: que vont faire réellement les médecins et médecins-dentistes (AMMD) dans les semaines qui viennent. Des prestations minimales comme en 1992 et 1999?

L'AMMD n'a pas arrêté son choix. Les troupes du président de l'association, le Dr Jean Uhrig, et du secrétaire

général, le Dr Claude Schummer, attendent encore que le ministre Di Bartolomeo dépose à la Chambre des députés son avant-projet sur la réforme du système des soins de santé.

La question est de savoir, en effet, dans quelle mesure Mars Di Bartolomeo, qui a reçu l'aval du conseil de gouvernement vendredi dernier, apporte des amendements à son texte originel de la réforme annoncée.

Quoi qu'il en soit, les médecins suspectent une perte sensible de leur autonomie, tant dans l'établissement du diagnostic que dans le choix thérapeutique.

Ce, eu égard à la volonté du ministre de mettre sur pied des filières de soins qui seraient imposées au patient dès la pose d'un diagnostic.

La perte d'autonomie nuirait aussi au patient. Et l'AMMD de rappeler que des pays comme la France ont abandonné le système depuis belle lurette, système qui abolit le principe fondamental, dans une médecine libérale, celle de la liberté du choix.

### AMBULATOIRE

Les institutions médicales, rappelle l'AMMD, ont toujours mis en avant l'esprit du partenariat par lequel les parties aboutissaient à des conventions:

L'avenir serait tout autre, les décisions étant prises essentiellement par la direction de la Santé dans l'ensemble des commissions (de nomenclature, surveillance...), un argument qui paraît d'ores et déjà

dépassé (voir par ailleurs). Sur un plan plus financier, l'AMMD réclame la possibilité d'une tarification à deux vitesses nullement synonyme d'une médecine à deux vitesses.

En hôpital, par exemple, la possibilité de réclamer des honoraires complémentaires couverts par la Caisse médico-chirurgicale, doit être maintenue.

Les médecins préconisent l'extension des dépassements d'honoraires aux traitements ambulatoires.

L'AMMD estime d'ailleurs que la réforme envisagée et qui doit entrer en vigueur en 2011 ne fait pas la part assez belle à la médecine ambulatoire. Or, calcule-t-elle, il y a là une économie substantielle à réaliser par la Caisse nationale de santé, de l'ordre de 80 millions d'euros.